

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize le dix-sept juin à vingt heures quinze minutes le Conseil Municipal de la Commune de Wolschheim régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GITZ Maire

Etaient présents : MM. : Jean-Claude BOEHM 1er adjoint, Martine ADLOFF 2^{ème} adjointe, Roland SCHAULI 3^{ème} adjoint, Christian ANTONI, Yannick BRUHL, Doris LOTZ, Cédric MEHL, Michèle RICHERT, Véronique WENDLING.

Etaient absents :

Avec excuses : Ludovic MEHL

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 MARS 2016
3. TRAVAUX DE VOIRIE DES RUES DU WANGENBERG ET PATURAGES ET LA CREATION D'UN ARRET DE BUS : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES
4. TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DU WANGENBERG : OCTROI DE LA SUBVENTION DU CONTRAT DE TERRITOIRE
5. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT : TRAVAUX DE VOIRIE DES RUES DU WANGENBERG ET PATURAGES ET CREATION D'UN ARRET DE BUS DANS LA RUE DES SOURCES
6. CREATION D'UN ARRET DE BUS AUX NORMES : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE AUPRES DE LA SENATRICE MME FABIENNE KELLER
7. PACTE SPECIFIQUE POUR LA RURALITE : TRAVAUX DE VOIRIE DES RUES DU WANGENBERG ET PATURAGES ET CREATION D'UN ARRET DE BUS DANS LA RUE DES SOURCES
8. LOCATION DU GRAND LOGEMENT COMMUNAL A MONSIEUR ET MADAME MAXIME GOELLER
9. ORANGE : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE BAIL DU 4/12/2012
10. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : DEMANDE PRESENTEE PAR L'EARL SCHNEIDER FRANCOIS

N°017/2016 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Cédric MEHL.

N°018/2016 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 MARS 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2016.

N°019/2016 TRAVAUX DE VOIRIE DES RUES DU WANGENBERG ET PATURAGES ET LA CREATION D'UN ARRET DE BUS : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation L2122-2 qui lui a été accordée le 3 avril 2014, informe le Conseil Municipal de son accord passé avec le bureau d'étude Julien CARBIENER situé à Brumath 8, place Geoffrey Velten pour un montant HT de 2 220,00 €

Avec le concours de ce même bureau d'étude, il présente au conseil municipal le projet de rénovation de la rue du Wangenberg, des Pâturages et la création d'un arrêt de bus dans la rue des Sources.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet pour un montant de 134 120,00 € HT

SOLLICITE l'attribution des subventions prévues à cet effet

AUTORISE le Maire à signer :

les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution

N°020/2016 TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DU WANGENBERG : OCTROI DE LA SUBVENTION DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire, avec le concours du bureau Julien CARBIENER, présente aux membres du conseil municipal le projet de rénovation de la rue du Wangenberg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER le projet pour un montant de 70 660€ HT

DE SOLLICITER de M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN, l'octroi de la subvention « CONTRAT DE TERRITOIRE »

DE VOTER les crédits nécessaires au financement dudit projet, crédits qui sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

D'APPROUVER le plan de financement ci-après :

Subvention « contrat de territoire » 15 535,00 €

Autofinancement de la Commune : 55 125,00 €

DE REALISER les travaux en 2016 et de lancer l'appel d'offres à concurrence dans les meilleurs délais.

AUTORISE le Maire à signer :

les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution

les autorisations de voirie

N°021/2016 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT : TRAVAUX DE VOIERIE DES RUE DU WANGENBERG ET PATURAGES ET CREATION D'UN ARRET DE BUS DANS LA RUE DES SOURCES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Etat a mis en œuvre un dispositif de soutien à l'investissement public local sur l'année 2016.

Vu les travaux de rénovation des rue du Wangenberg et des Pâturages et de l'arrêt de bus ;

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

d'approuver le projet pour un montant TTC de 163 608 € ;

d'approuver le plan de financement, ci-dessous ;

de solliciter la subvention du l'Etat dans le cadre du plan de soutien à l'investissement public local ;

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;

Désignation	Montant	Désignation	Montant
Honoraires Maître d'œuvre	2 220 €	Fonds propres	76 266 €
Travaux	134 120 €	Contrat de territoire	15 533 €
		ETAT (20%)	27 268 €
		REGION	20 000 €
TOTAL HT	136 340 €	TOTAL	139 067 €
TVA	27 268 €	FCTVA (15%)	24 541 €
TOTAL TTC	163 608 €	TOTAL	163 608 €

N°022/2016 CREATION D'UN ARRET DE BUS AUX NORMES : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE AUPRES DE LA SENATRICE MME FABIENNE KELLER

VU les plaintes de nombreux parents d'élèves ;

VU les problèmes de sécurité liés à l'emplacement de l'actuel arrêt de bus ;

CONSIDERANT le terrain communal adéquat dans la rue des Sources ;

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le projet pour un montant HT de 24 075,00 € ;

DE SOLLICITER la subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de la sénatrice Fabienne Keller ;

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessous :

Fonds propres :	20 675,00 €
Subvention de la réserve parlementaire :	3 400,00 €

N°023/2016 PACTE SPECIFIQUE POUR LA RURALITE : TRAVAUX DE VOIERIE DES RUE DU WANGENBERG ET PATURAGES ET CREATION D'UN ARRET DE BUS DANS LA RUE DES SOURCES

PLAN REGIONAL DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 2 500 HABITANTS

Par courrier en date du 29 mars 2016, Monsieur RICHERT Philippe, Président de la Région ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE informait les mairies des communes de moins de 2 500 habitants d'une aide régionale qui s'élève à 20 % maximum du coût HT des travaux, plafonné à 20 000 €. Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par maître d'ouvrage et pour un seul dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE SOLLICITER de M. LE PRESIDENT DE LA REGION ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE la demande d'aide – plan régional 2016 pour les travaux susmentionnés dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants

N°024/2016 LOCATION DU GRAND LOGEMENT COMMUNAL A MONSIEUR ET MADAME GOELLER MAXIME

Vu la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire, en date du 3 avril 2014 ;

Monsieur le Maire informe de la passation du contrat de bail avec Monsieur et Madame GOELLER Maxime à compter du 1^{er} août 2016, moyennant la somme de 490 €. Il informe également les conseillers que l'état des lieux d'entrée a été réalisé et s'est avéré satisfaisant.

N°025/2016 ORANGE : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE BAIL DU 4/12/2012

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des postes et communications électroniques,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le PLU annulé le 29/05/2012,
Vu les règles du RNU qui s'appliquent à présent,
Vu la délibération N°041/2011 concernant le projet d'implantation d'une station radioélectrique,
Vu la délibération N°046/2011 concernant l'implantation d'une antenne relais ORANGE,
Vu la délibération N°052/2011 concernant le retrait de la délibération N°046/2011, entachée d'illégalité,
Vu la délibération N°027/2012 relative à l'installation d'une antenne relais Orange,
Vu le bail entre Orange et la Commune signé le 4 décembre 2012,
Vu le projet d'avenant N°1 au bail du 4/12/2012,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant N°1 au bail du 4/12/12.

Le Maire explique que le présent contrat a pour objet de modifier le bail principal, et de préciser de nouvelles conditions dans lesquelles le Bailleur loue au Preneur, qui l'accepte, les emplacements définis à l'article II « Emplacements mis à disposition par le Bailleur » du contrat afin de lui permettre d'implanter des Equipements Techniques. Par implantation il convient d'entendre l'installation, la mise en service et l'exploitation des Equipements Techniques.

Monsieur le Maire informe également de la modification de l'article XIII – DUREE et de l'article XV – LOYER selon les dispositions définies dans le projet d'avenant N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'avenant au bail N°1 qui lui a été soumis et ses caractéristiques essentielles,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au bail N°1 avec Orange France.

N°026/2016 INSTALLATIONS CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : DEMANDE PRESENTEE PAR L'EARL SCHNEIDER FRANCOIS

VU la demande présentée par l'EARL SCHNEIDER François à Schwenheim, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-**D'EMETTRE** un avis favorable quant à cette demande présentée par l'EARL François SCHNEIDER à Schwenheim.

- La séance est levée à vingt et une heures trente minutes.

Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Jean-Marc GIZ
Maire

Jean-Claude BOEHM
1er adjoint,

Martine ADLOFF
2ème adjointe,

Roland SCHAULI
3^{ème} adjoint,

Christian ANTONI
Conseiller,

Yannick BRUHL
Conseiller,

Doris LOTZ
Conseillère,

Cédric MEHL
Conseiller,

Ludovic MEHL
Conseiller,
Abs avec excuses

Michèle RICHERT
Conseillère,

Véronique WENDLING.
Conseillère.